

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parafoam Flexible
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+ 32 70 245 245
France	ORFILA		+ 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Resp. Sens. 1 H334
Skin Sens. 1 H317
Carc. 2 H351
STOT SE 3 H335
STOT RE 2 H373

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)
: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforez, ni brûler, même après usage
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
P102 - Tenir hors de portée des enfants

Phrases EUH

: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Phrases supplémentaires

: Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit
Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
oxyde de diméthyle, éther méthylique	(n° CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8 (N° REACH) 01-2119472128-37	1 - <20	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	0.5 - <20	Flam. Gas 1, H220 Compressed gas, H280
isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27	1 - <20	Flam. Gas 1, H220 Compressed gas, H280
Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate	(n° CAS) 13674-84-5 (Numéro CE) 237-158-7	5 - <20	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues	(n° CAS) 32055-14-4 (Numéro CE) 500-079-6 (N° REACH) 01-2119457024-46	10 - <15	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

Textes des phrases H: voir section 16.

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Maux de tête. Etourdissements. Réactions allergiques. Somnolence.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Assurer une ventilation convenable.
Produits incompatibles : Agent oxydant.
Lieu de stockage : Ne pas exposer à la chaleur. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1920 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	1920 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm
isobutane (75-28-5)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	800 ppm
propane (74-98-6)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.
Protection des mains : Gants en caoutchouc butyle. DIN EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant
Protection oculaire : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection léger



Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : section 6 + 7.

Autres informations : Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: non déterminé.
Odeur	: caractéristique.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Oui
Solubilité	: Réagit au contact de l'eau.
Propriétés comburantes	: Non.

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 15 - 21 %
Indications complémentaires	: Aucun(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Les mélanges gaz-air sont explosifs.

10.4. Conditions à éviter

section 7.2.

10.5. Matières incompatibles

non déterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ATE CLP (voie orale)	2000,000 mg/kg
ATE CLP (vapeurs)	5,000 mg/l/4h
Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate (13674-84-5)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7,19 mg/l/4h
oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	308,5 mg/l
Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4)	
DL50 orale rat	10000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	9400 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	310 mg/m ³ (méthode OCDE 403)
isobutane (75-28-5)	
CL50 inhalation rat (ppm)	570000 ppm IUCLID
propane (74-98-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	658 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4)	
LOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1 mg/litre/6 h/jour
NOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,2 mg/litre/6 h/jour
Danger par aspiration	: Non classé
Parafoam Flexible	
Vaporisateur	Aérosol

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate (13674-84-5)	
CL50 poisson 1	96 h 56,2 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	48 h 131 mg/l EC50 (Daphnia Magna)
oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
NOEC (aigu)	48 h 4000 mg/l Daphnia Magna
NOEC (chronique)	96 h 4000 mg/l Poecilia reticulata
Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4)	
CL50 poisson 1	1000 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	1640 mg/l scenedesmus subspicatus (méthode OCDE 201)
NOEC (chronique)	10 mg/l daphnia (méthode OCDE 202)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isobutane (75-28-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27
Log Pow	2,76
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
propane (74-98-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	13
Log Pow	2,86
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

isobutane (75-28-5)	
Log Koc	35
Ecologie - sol	Très mobile.
propane (74-98-6)	
Log Koc	460
Ecologie - sol	moyenne.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Parafoam Flexible	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830


SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer comme un déchet dangereux. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 05 01* - déchets d'isocyanates 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 15 01 04 - emballages métalliques 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR
14.1. Numéro ONU
1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
AÉROSOLS
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
2.1

14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Parafoam Flexible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 15 - 21 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 1	Aerosol, Category 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Compressed gas	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit